RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00736
Numéro SIREN : 801 888 421
Nom ou dénomination : ABEEWAY

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2015 sous le numéro de dépôt A2015/002158

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE GRENOBLE

1191872

Dénomination : ABEEWAY
Adresse : 29 chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan -FRANCE-

n° de gestion : 2014B00736
n° d'identification : 801 888 421

n° de dépôt : A2015/002158
Date du dépôt : 27/02/2015

Pièce : Décision(s) du président du 09/02/2015

COMMERCE GRENOBLE TRIBUN

1191872

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
27 FEV. 2015
Sous le N° 2158

ABEEWAY

Société par actions simplifiée au capital de 72 725 euros
Siège social : 29 chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN
801 888 421 RCS GRENOBLE

DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 9 FEVRIER 2015

Procès-verbal

L'an deux mille quinze,
Le neuf février, à douze heures,

Monsieur Florian SFORZA, Président de la société par actions simplifiée ABEEWAY, société par actions simplifiée au capital de 72 725 euros, divisé en 72 725 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 29 chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN, statue ce jour au siège social de la Société sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Mikaël GUENAIS de son mandat de Directeur Général de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR MIKAËL GUENAIS DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE

Au vu de l'email adressé par Monsieur Mikaël GUENAIS en date du 14 janvier 2015, ci-annexé, le Président constate la démission de Monsieur Mikaël GUENAIS de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet à compter du 14 janvier 2015 et le dispense d'avoir à respecter le préavis prévu au sein des statuts de la Société.

POUVOIRS POUR FORMALITES

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

-oOo-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le Président,
Monsieur Florian SFORZA.